



18 Jul 2026 -18:14

Appartient à [Conseil des ministres du 18 juillet 2026](#)

Plan fédéral de développement durable

Sur proposition du ministre chargé du Développement durable Jean-Luc Crucke, le Conseil des ministres a pris acte de l'avant-projet de plan fédéral de développement durable, en vue du lancement de la procédure de consultation publique.

La loi prévoit l'élaboration d'un Plan fédéral de développement durable (PFDD) pour chaque législature. Ce plan a pour objet de définir les mesures à mettre en œuvre au niveau fédéral afin d'assurer, d'une part, le respect des engagements internationaux et européens de la Belgique et, d'autre part, la réalisation des objectifs fixés dans la vision à long terme en matière de développement durable.

Le plan se compose de mesures transversales visant à renforcer la cohérence et la coordination de l'action des services publics fédéraux en matière de développement durable. Ces mesures s'articulent autour de plusieurs axes structurants :

- l'analyse des lacunes de l'État fédéral au regard des objectifs de développement durable pertinents
- l'identification d'actions permettant de combler ces lacunes
- l'intégration des objectifs de développement durable dans les politiques internes des SPF ainsi que dans l'élaboration de nouveaux plans
- la mise en place de mécanismes visant à renforcer les synergies et la cohérence entre les différents plans fédéraux
- le renforcement de l'implication de la société civile dans les processus de consultation publique

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Jean-Luc Crucke, ministre de la Mobilité, du Climat et de la Transition
environnementale, chargé du Développement durable
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
<https://crucke.belgium.be>
info@crucke.fed.be

Emeline Huvelle
Porte-parole (FR)
+32 477 78 29 62
Emeline.Huvelle@crucke.fed.be

Amandine Dupont
Porte-parole (NL)
amandine.dupont@crucke.fed.be

